



### Maraîchage

N° spécial  
23/05/2024



**Animateur filière sud :**

Nathalie DASTE  
FREDON Nouvelle-Aquitaine  
[nathalie.daste@fredon-na.fr](mailto:nathalie.daste@fredon-na.fr)

**Animateur filière nord :**

Jean-Michel LHOTE  
ACPEL  
[jean-michel.lhote@acpel.fr](mailto:jean-michel.lhote@acpel.fr)

**Directeur de publication :**

Luc SERVANT,  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

**Supervision :**

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Maraîchage / Edition Spéciale  
du 23/05/2024 »*

## Message phytosanitaire du SRAL Nouvelle-Aquitaine

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

### Vigilance phytosanitaire à renforcer Tomato Brown Rugose Fruit Virus (ToBRFV)

Le virus ToBRFV constitue un risque phytosanitaire aux conséquences économiques potentiellement importantes pour la production de tomates et d'autres cultures de solanacées.

La détection de deux foyers de ToBRFV a été officiellement confirmée dans le Lot-et-Garonne. Elle invite à renforcer **la vigilance et les mesures de biosécurité sanitaires** compte-tenu de son mode de transmission par contact et de ses propriétés de conservation longue sur des supports inertes.

Les **mesures** recommandées de **biosécurité** ainsi que les **modalités de gestion des cultures** face au risque d'émergence du ToBRFV sont présentées dans ce Bulletin spécial de Santé du Végétal, rédigé par le SRAL de Nouvelle-Aquitaine.

---

Toute suspicion de ToBRFV est à déclarer immédiatement au  
**Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine**  
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Courriel : [sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)  
Objet du mail : ToBRFV (joindre des photos de symptômes)

---



# Mesures de Biosécurité préventives

## Modalités de gestion des cultures en cas d'émergence du ToBRFV

### *Toute suspicion est à déclarer au SRAL de Nouvelle-Aquitaine.*

## Rappel réglementaire

---

Le Tomato Brown Rugose Fruit Virus (ToBRFV) figure à la liste d'alerte de l'OEPP depuis mars 2019. Les mesures à mettre en œuvre en cas de suspicion ou détection de cet organisme nuisible sont énoncées par le **RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2023/1032 DE LA COMMISSION du 25 mai 2023 établissant des mesures destinées à éviter l'introduction et la dissémination du virus du fruit rugueux brun de la tomate sur le territoire de l'Union et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1191.**

**Une surveillance visuelle régulière et systématiques des productions, avec le cas échéant des analyses d'autocontrôles, sont à mettre en œuvre ainsi que des mesures de biosécurité à appliquer strictement.**

Aucune méthode de lutte curative autre que la destruction des plantes contaminées pour contrôler efficacement le ToBRFV n'est actuellement disponible. Le risque phytosanitaire du **virus ToBRFV est d'autant plus élevé que sa transmission s'opère par simple contact**, par les mains, les vêtements, les outils ou tout autre support contaminé.

Il est donc recommandé dans le contexte phytosanitaire actuel à toutes **les personnes en relation directe ou indirecte avec les cultures de tomates, poivrons, piments, de prendre des mesures de biosécurité vis-à-vis de ce virus.**

## Mesures générales applicables aux productions de plants ou de fruits

---

Pour prévenir le risque phytosanitaire, il est recommandé aux opérateurs concernés :

- De mettre en œuvre une surveillance régulière des cultures pour détecter rapidement les premiers symptômes tout en appliquant des règles strictes de biosécurité, notamment autour des unités de production.
- De former et sensibiliser les personnels intervenant dans les cultures à la reconnaissance des symptômes et d'imposer à toute personne intervenant dans les cultures le port de vêtements de travail et d'**équipements de protection** (combinaison, gants, charlotte, sur-chaussures, etc.) **à usage unique ou à défaut dédiés exclusivement à la zone de production** (compartiment, serre, tunnel, parcelle).
- D'installer des **pédiluves fonctionnels** aux entrées de chaque culture, y compris de plein champ en veillant à un remplissage suffisant en solution désinfectante durant toute la durée de la culture.
- D'imposer à l'entrée et à la sortie de chaque zone de production, aux personnels intervenant en culture, un **lavage à la brosse long et soigneux des mains** avec du savon ou un désinfectant, seuls produits efficaces pour éliminer ce virus, ainsi qu'un lavage soigneux également des bottes ou des chaussures.
- De limiter le port d'accessoires vestimentaires comme les montres et bijoux et l'utilisation des téléphones portables qui sont susceptibles d'être contaminés par le ToBRFV.
- D'interdire la consommation de tomates et autres solanacées susceptibles d'introduire le virus dans la zone de production.
- De désinfecter quotidiennement les outils de taille en utilisant un désinfectant approprié comme de l'eau de javel ou de l'acide benzoïque, entre chaque transfert et entre unités de production différentes et de ne pas échanger de matériel ou d'outils avec des producteurs d'autres exploitations maraîchères.
- De procéder lors des vides sanitaires à un nettoyage et à une désinfection en profondeur les serres.
- De restreindre l'accès aux personnes extérieures à l'exploitation au strict nécessaire.

# Vigilance concernant l'approvisionnement en plants ou en semences

---

Il est recommandé aux producteurs de :

- S'assurer que les plants de solanacées et semences de tomates, poivrons et piments disposent d'un passeport phytosanitaire, garantissant la mise en oeuvre des inspections officielles et/ou analyses vis à vis du ToBRFV.
- Privilégier la production selon les procédures GSPP (Good Seed and Plant Practices) qui assurent en grande partie une réduction du risque des virus et des bactéries transmises par simple contact ([www.gspp.eu](http://www.gspp.eu)). Compléments d'informations [ICI](#).
- Vérifier avant plantation la qualité sanitaire des semences et plants et se renseigner sur l'origine des lots en évitant les provenances de zones contaminées par le virus (également pour les semences des porte-greffes et les porte-greffes).

## Dans le cas de suspicions ou de doutes :

---

**Tout détenteur, producteur ou utilisateur de végétaux spécifiés (tomates, poivrons, piments) est tenu de signaler immédiatement toute suspicion ou présence de ToBRFV au :**

- **Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine** de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Boite institutionnelle : [sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr), en mettant en objet : ToBRFV, et en joignant des photos de symptômes.

Une inspection phytosanitaire et des prélèvements en vue d'une analyse officielle seront mis en oeuvre par des agents de ce service consécutivement à tout signalement.

En cas de suspicion et en l'attente de l'inspection phytosanitaire et des résultats d'analyse officielle, des mesures prophylactiques drastiques sont à appliquer :

- Balisage et mise en quarantaine de l'unité de production concernée.
- Interdiction d'accès à toute personne non habilitée.
- Information claire aux personnels et sensibilisation au nécessaire renforcement des mesures d'hygiène et de biosécurité, impliquant notamment le port d'**équipements de protection à usage unique** et la gestion stricte de ces EPI **après usage**, l'utilisation d'outils dédiés, le lavage long et soigneux des mains et des bottes et chaussures à l'entrée et à la sortie de la zone de production concernée.
- Programmation des interventions dans l'unité de production qu'en dernier dans le programme de travail de l'exploitation.
- Ne pas transférer les ruches de l'unité de production à toute autre unité de production de l'exploitation.

## Reconnaissance / Observation

---

Sont hôtes du ToBRFV :

- La tomate avec des symptômes visibles.
- Le poivron et autres piments, mais si certaines variétés expriment des symptômes visibles (cas des variétés cultivées au Mexique), d'autres n'expriment pas de symptômes malgré la multiplication du virus.
- L'aubergine a un statut incertain en tant que plante hôte du ToBRFV.
- La morelle noire et le chénopode ont été identifiés expérimentalement comme hôtes du virus, bien que la morelle et les chénopodes *quinoa* et *bengalense* n'expriment pas de symptômes à la différence du chénopode *murale* qui l'exprime.
- Le pétunia a été identifié expérimentalement comme hôte du virus ToBRFV sans expression de symptômes. En phase de risques phytosanitaires, il est recommandé de ne pas maintenir cette plante à proximité des exploitations.

La liste complète des espèces hôtes n'est pas stabilisée à ce stade ; il convient en conséquence d'être vigilant vis-à-vis de toutes les adventices. D'une manière générale, certaines plantes adventices sont susceptibles d'être des relais de maladies et ravageurs. En phase de risques phytosanitaires, l'élimination

de ces plantes réduit le risque de ré-infestation des cultures.

**Par contre, la pomme de terre** n'est pas hôte de ce virus qui ne se multiplie pas non plus sur cucurbitacées.

Il existe des risques de confusion des symptômes de ToBRFV avec les symptômes d'autres maladies virales. Il est donc important « de se faire l'œil » et ne pas hésiter à consulter les autres photos disponibles [ICI](#).



**Symptômes du ToBRFV sur tomates** (Crédit Photos : <https://gd.eppo.int/taxon/TOBRFV/photos>)



**Symptômes du ToBRFV sur poivron** (Crédit photo : <https://gd.eppo.int/taxon/TOBRFV/photos>)

**En cas de doute, contacter le SRAL Nouvelle-Aquitaine** en lui envoyant des photos aux coordonnées précisées précédemment.

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Parcelles flottantes :** Cadralbret, CDA 47, ATFL, CA33, Agrobio 33, FREDON Nouvelle-Aquitaine, Invénio, EPLEFPA de Ste Livrade, Midi Agro Consultant, Scaafel, Valprim, VDL, Vitivista. Terre du Sud, Koppert, Syndicat du Piment d'Espelette, Agrobio 40+ agriculteurs observateurs et du réseau Dephy légumes 47. **Parcelles de références :** FREDON Nouvelle-Aquitaine (toutes cultures)

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :** ACEPEL, CDA16, CIA17-79, producteurs en AB (Bio-Nouvelle-Aquitaine), l'Agrocampus de Saintonge et des maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

*••••• Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire). •••••*

*••••• " Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ". •••••*